

SECOND DEGRE : COLLEGE ET LYCEE

JE SUIS PROFESSEUR

Qu'appelle-t-on la « continuité pédagogique » ?

La continuité pédagogique est destinée à s'assurer que les élèves poursuivent des activités scolaires leur permettant de progresser dans leurs apprentissages, de maintenir les acquis déjà développés depuis le début de l'année (consolidation, enrichissements, exercices...) et d'acquérir des compétences nouvelles lorsque les modalités d'apprentissage à distance le permettent.

Les activités proposées s'inscrivent naturellement dans le prolongement de ce qui s'est fait en classe auparavant et/ou dans une préparation possible de ce qui sera fait dès le retour dans l'établissement.

Dois-je être physiquement présent dans le collège ou le lycée pendant la période de fermeture de l'accès aux élèves ?

L'accès aux collèges est fermé aux élèves. S'agissant des adultes, ne doivent être présents que les personnels strictement et absolument nécessaires. La continuité pédagogique est assurée uniquement à distance. L'ENT et/ou le site du collège, s'il y en a un, doit être actualisé en fonction de l'évolution de la situation.

Je suis professeur principal, comment faire pour suivre l'orientation de mes élèves ?

Afin de permettre la continuité du suivi du parcours de l'élève, différentes ressources relatives à l'orientation sont disponibles sur les sites académiques, nationaux et régionaux.

L'échange demeure souhaitable avec l'élève et sa famille, notamment par téléphone.

Quels sont les outils dont je dispose pour assurer la continuité pédagogique ?

Pour assurer la continuité pédagogique, les professeurs s'appuient sur :

- Les **supports papiers usuels comme les manuels scolaires** en possession des élèves, dont la plupart sont désormais accessibles en ligne gratuitement.
- Les **supports numériques usuels** tels que :
 - Les ressources de l'espace numérique de travail de leur école ou établissement ;
 - Des supports numériques, ressources créées par les professeurs et les ressources éditoriales disponibles (BRNE, Eduthèque...) ;
 - La plateforme du CNED « Ma classe à la maison » ;
 - La plateforme « Jules » du CNED pour consolider le travail personnel de l'élève ;
 - Les ressources disciplinaires ou transversales du site académique et des autres sites institutionnels.

En cas de besoin, il est possible de se rapprocher de ses collègues professeurs référents pour les usages du numérique, de se former avec les ressources sur le site de la DANE afin de s'assurer de la maîtrise des outils.

Enfin, il est possible de se former à la mise en place d'une classe virtuelle

http://ressources.cned.fr/Poitiers/EIFAD/ETUT/33/story_html5.html?lms=1.

Les conseils de classe vont-ils avoir lieu ? Comment faire ?

Les conseils de classe sont maintenus, notamment en priorité ceux de troisième, en visioconférence ou en audioconférence. Les personnels de direction en informent les équipes.

Dans mes consignes aux élèves, dois-je faire des révisions ou dois-je poursuivre ma progression pédagogique ?

Sur le plan pédagogique, l'objectif est de maintenir les acquis déjà développés depuis le début de l'année (consolidation, enrichissements, exercices...) et d'acquérir des compétences nouvelles lorsque les modalités d'apprentissage à distance le permettent. Les activités proposées s'inscrivent naturellement dans le prolongement de ce qui s'est fait en classe auparavant et/ou dans une préparation possible de ce qui sera fait dès le retour dans l'établissement.

Le travail demandé doit être régulier. Il doit pouvoir être réalisé dans un temps raisonnable, indiqué explicitement. Le temps consacré à chaque discipline ne doit pas dépasser les horaires habituels, en tenant compte des conditions, notamment en termes de concentration, qui sont celles des élèves à la maison. Les travaux proposés sont adaptés au niveau d'enseignement et aux capacités des élèves. Ils pourront être l'occasion de s'appuyer plus spécifiquement sur des compétences variées adossées au travail autonome.

Comment adapter ses enseignements à la situation ?

Les professeurs doivent prévoir des séquences compatibles avec un enseignement à distance et adapter le travail demandé aux élèves à la situation et à ses contraintes, par exemple si l'ENT est utilisé à travers des productions écrites. Si des classes virtuelles sont organisées, il s'agit de réfléchir à leur articulation avec le travail en autonomie de l'élève.

Au-delà des outils déjà disponibles soit via l'ENT, soit via le CNED, les professeurs peuvent mettre à disposition des documents non interactifs qui permettent de poursuivre l'activité dans une discipline donnée (recherche documentaire, exercices à réaliser, textes à lire et à commenter...)

Qui peut m'aider si j'ai un problème technique ?

Il est possible de solliciter l'aide des professeurs référents pour les usages du numérique. S'il s'agit de problèmes plus techniques, il faut se rapprocher de l'équipe de direction qui saura faire appel aux services compétents. En effet, dans chaque académie, un dispositif d'assistance et de conseil est mis à disposition. Cette cellule académique peut elle-même s'appuyer sur une cellule nationale.

Dois-je me relier à la classe uniquement selon mon emploi du temps ?

Les professeurs restent responsables de la conception de leur enseignement et prennent appui sur les personnels de direction chargés de la mise en cohérence des initiatives de chaque professeur. En outre, le lien avec la classe peut être maintenu sous des formes différentes (envoi de devoirs par messagerie, classes virtuelles, lecture de documents, recherches...).

Une attention particulière devra être portée aux élèves qui ne disposent pas d'équipement adapté au format numérique. Des documents sous format papier seront alors mis à disposition de ces élèves.

Mes élèves doivent-ils travailler essentiellement via les outils numériques ? Non. Le temps de travail passé devant écran ne doit pas être trop long, pour des raisons tenant à la protection de la santé des enfants et à leur faculté de concentration. Il est donc recommandé de varier les cours, exercices et supports, afin d'utiliser la gamme des ressources à disposition et d'inciter l'élève à faire du travail sans écran (écriture, lecture, etc.).

Ai-je le droit de rencontrer les parents ou les élèves en dehors de mon établissement ?

Afin de limiter les risques de propagation du coronavirus, l'accompagnement des familles devra reposer sur des solutions à distance pour permettre le lien continu avec les élèves et les familles (téléphone, courriel, point de dépôt de documents...). Il convient de se référer aux préconisations du ministère des Solidarités et de la Santé, régulièrement actualisées.

Puis-je m'adresser directement aux corps d'inspection ?

Les corps d'inspection sont disponibles en appui et en conseil. Les équipes de professeurs ne doivent pas hésiter à les solliciter après en avoir informé le directeur de l'école ou le chef d'établissement. Des dispositifs d'accompagnement des professeurs sont prévus à l'échelle académique avec notamment l'organisation de cellules d'aide à la mise en œuvre de la continuité pédagogique. Le plus simple consiste à se rapprocher de son chef d'établissement qui contactera la cellule de son académie.

Comment savoir si l'élève fait son travail tout seul ?

La continuité pédagogique est destinée à s'assurer que les élèves poursuivent des activités scolaires leur permettant de progresser dans leurs apprentissages. Il s'agit d'attirer l'attention des élèves sur l'importance et la régularité du travail personnel quelle que soit l'activité, même si elle est réalisée avec l'aide d'un pair ou d'un tiers. Des travaux réguliers et évalués régulièrement y contribuent. Toutefois, le professeur ne peut contrôler l'assiduité dans ce cadre, ni sanctionner son éventuel défaut.

Comment accorder un accompagnement spécifique aux élèves ?

L'objectif de la continuité pédagogique est de maintenir les acquis déjà développés depuis le début de l'année (consolidation, enrichissement...) et d'acquérir des compétences nouvelles lorsque les modalités d'apprentissage le permettent. Dans cette perspective, dans la mesure du possible, le professeur peut recueillir les besoins d'un élève et répondre de manière individualisée et personnalisée grâce aux outils qu'il a à sa disposition.

Comment travailler avec les élèves en EPS ?

L'objectif de la continuité pédagogique est de maintenir les acquis déjà développés depuis le début de l'année (consolidation, enrichissement...) et d'acquérir des compétences nouvelles lorsque les modalités d'apprentissage le permettent.

Sur le plan de la motricité, le professeur peut mettre à disposition des ressources vidéos choisies ou construites par lui-même afin de favoriser une pratique physique quotidienne, individuelle et adaptée aux consignes de confinement (routine échauffement, stretching commenté, renforcement musculaire guidé...). En respectant le principe d'une activité physique de 30 minutes par jour, les élèves pourront consolider un ensemble de techniques et savoir-faire nécessaires à l'entretien de soi, et, plus largement mieux faire face au stress lié à cette nouvelle forme de travail scolaire et aux nécessaires mesures de confinement.

Par ailleurs, le professeur des écoles et le professeur d'EPS peuvent proposer des documents à visionner ou à écouter en lien avec les activités physiques pratiquées pendant l'année.

En aucun cas, il n'est demandé à l'élève de pratiquer des activités sportives qui seraient propices aux contacts et à la propagation du virus. De manière générale, il est déconseillé de pratiquer une activité sportive hors de la surveillance d'un adulte.

Comment aborder la démarche expérimentale en sciences à distance ?

L'objectif de la continuité pédagogique est de maintenir les acquis déjà développés depuis le début de l'année (consolidation, enrichissement...) et d'acquérir des compétences nouvelles lorsque les modalités d'apprentissage le permettent. Dans cette perspective, dans la mesure du possible, le professeur de sciences peut aborder la démarche expérimentale et proposer un ensemble de documents, interactifs ou non, qui permettent aux élèves de comprendre les situations choisies. En aucun cas, il n'est demandé à l'élève de mener des expériences seul chez lui et qui puissent présenter un quelconque danger. Le recours à des vidéos pédagogiques, montrant des expériences, sur lesquelles l'élève est ensuite interrogé, peut constituer un complément utile.

Les programmes seront-ils allégés pour le brevet ?

A ce jour, il n'est prévu aucune suppression ou modification des examens nationaux, ni aucun allègement de programmes. Si la situation le nécessite, des dispositions seront prises au niveau national et vous en serez informé directement par le chef d'établissement.

Comment savoir si les ressources privées que j'utilise sont conformes aux usages ?

La continuité pédagogique mobilise **les supports usuels** : –

Les manuels scolaires en possession des élèves.

- Les ressources de l'espace numérique de travail ;
- Des supports numériques, ressources créées par les professeurs et les ressources éditoriales disponibles (BRNE, Eduthèque...) ;
- La plateforme du CNED « Ma classe à la maison » ;
- La plateforme « Jules » du CNED pour consolider le travail personnel de l'élève ;
- Les ressources disciplinaires ou transversales du site académique et des autres sites institutionnels.

Il convient de ne pas utiliser des solutions privées non conformes aux usages professionnels et au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD). Les corps d'inspection ainsi que les délégations académiques au numérique éducatif (DANE) sont disponibles en appui et en conseil. Il convient de se rapprocher de son chef d'établissement afin de connaître l'adresse mail ou la hotline dédiée.

Est-ce que je peux évaluer les élèves et attribuer des notes durant cette période ?

Il s'agit de prévoir des séquences compatibles avec des enseignements à distance et d'adapter le travail demandé aux élèves aux contraintes des ENT. Les travaux demandés s'appuient plus spécifiquement sur des compétences variées adossées au travail autonome.

Dois-je corriger l'ensemble des travaux que je propose à distance ?

L'objectif de la continuité pédagogique est de s'assurer que les élèves poursuivent des activités scolaires leur permettant de progresser, s'appuyant plus spécifiquement sur des compétences variées adossées au travail autonome des élèves.

A cette fin, le professeur soumet un ensemble de travaux et d'activités dont l'élève s'empare dans le cadre de son travail personnel.

PROFESSEURS : TOUTES LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ SUR LA CONTINUITE PEDAGOGIQUE

Le professeur coordonne, supervise et identifie les travaux qu'il souhaite évaluer afin de s'assurer de l'acquisition et/ou de la consolidation de notions ou de compétences.

Le travail demandé doit être régulier.